

LE SOMMAIRE

Les Missions du S.I.E.A.

- le Service Public de l'Electricité
- l'Eclairage Public
- le Service Public du Gaz
- le Système d'Information Géographique
- le Génie Civil des Télécommunications
- la Communication Electronique
- le Service Energie
- la C.C.S.P.L.

Le Fonctionnement du S.I.E.A.

- les Moyens Humains
- les Moyens Matériels
- l'Activité Administrative

Les Finances

- Vue d'ensemble Recettes/Dépenses
- les Principales Recettes
- les Principales Dépenses

Le SERVICE PUBLIC de l'ELECTRICITE

Les 419 communes du Département de l'Ain sont adhérentes au Syndicat pour la compétence « Electricité ».

En application de ses statuts, le Syndicat a comme première compétence et mission « l'Electrification » avec les travaux sur les réseaux :

- de renforcement,
 - d'extension,
 - d'effacement avec mise en souterrain,
- ainsi que
- le contrôle de concession.

1) extension des réseaux :

L'extension du réseau électrique est le prolongement, généralement en bordure d'une voie publique, d'une ligne existante jusqu'à des bâtiments ou parcelles à alimenter. Son coût est à la charge du Syndicat s'il s'agit d'un bâtiment communal, voire intercommunal ou de logements sociaux.

1.1. - Règlements effectués à ce titre :

- . en 2005 : 3.658.328 €
- . en 2006 : 5.371.402 €

Nombre de dossiers traités :

- . en 2005 : 216
- . en 2006 : 271

1.2. – Nouvelles dispositions adoptées en 2006 :

1.2.1. - Alimentation électrique des logements sociaux aidés :

En application de la délibération du 31 janvier 1992, le Syndicat prenait en charge, à la demande des communes intéressées, de l'alimentation électrique des constructions réalisées au titre des PLA par les Sociétés d'Economie Mixte, OPAC et HLM, aux conditions pratiquées pour les extensions communales.

Dans la pratique, une extension de cette aide a été accordée aux sociétés SA HLM et AIN HABITAT.

Par ailleurs, les aides aux financements de ces logements ont évolué et devenus PLAI (prêt locatif aidé à l'intégration), PLUS (prêt locatif à usage social) ou PLS (prêt locatif social). Compte tenu du caractère social de ces financements, les aides du Syndicat se sont appliquées de fait à ces dossiers.

Or, d'autres sociétés interviennent sur les communes dans le cadre de la construction de logements sociaux pour lesquels les communes sollicitent le Syndicat pour une alimentation électrique.

Par délibération du 25 mars 2006, le comité syndical a décidé de **prendre en charge la totalité des logements sociaux, financés à l'aide de PLAI, PLUS ou PLS, qu'ils soient réalisés par les organismes publics ou privés, sur demande expresse des communes.**

1.2.2. – Autre point particulier décidé en 2006 :

Alimentation des fermes « Sur le Jet » situées sur la commune de Châtillon en Michaille avec l'engagement de MM. CHAPPUIS et BONIER pour participer financièrement, chacun, à hauteur de 10.915,10 €

2) *renforcement des réseaux :*

Les opérations de renforcement consistent à améliorer le réseau de distribution d'énergie électrique afin que la qualité du courant fourni aux abonnés soit satisfaisante. Celle-ci doit être conforme aux prescriptions du législateur et au cahier des charges de concession électrique.

Règlements effectués :

- . en 2005 : 1.242.798 €
- . en 2006 : 1.599.085 €

Nombre de dossiers traités :

- . en 2005 : 38
- . en 2006 : 28

3) *effacement des réseaux « travaux d'esthétique » :*

Ces travaux consistent à la mise en souterrain des réseaux . Ce type de travaux peut intervenir en complément de travaux d'éclairage public, de renforcement ou d'extension des réseaux électriques. Il peut aussi faire l'objet de travaux coordonnés avec France Télécom, EDF, GDF, aménagements de voirie...

3.1. - Règlements effectués :

- . en 2005 : 3.517.920 €
- . en 2006 : 5.535.447 €

Nombre de dossiers traités :

- . en 2005 : 75
- . en 2006 : 56

Les décisions prises par le comité syndical lors de l'assemblée générale du 14 octobre 2005, portant sur des financements complémentaires, ont donc permis la réalisation d'un volume important de travaux sur 2006.

3.2. – Modification des aides adoptée lors du comité syndical du 25/03/06 :

Compte tenu du volume important de travaux, pour permettre une sélection des opérations, il a été mis en place un système de droit à tirage basé sur des ratios calculés par rapport, d'une part à la longueur du réseau de la Commune, et d'autre part à la population.

Cependant, bien qu'ayant dépassé leur droit, certaines communes souhaitent néanmoins réaliser des opérations de mise en souterrain.

Aussi, dès le programme 2006, il a été décidé de mettre en place des subventions dégradées, telles que décrites dans le tableau ci-après, pour le cas des communes rurales de la concession départementale et reversant leur taxe :

	ratio longueur	ratio population	participation de la Commune	Montant des travaux pris en compte *
cas 1	< moyenne	< moyenne	participation de 10% (coordonnée) participation de 25 % (esthétique pur) participation de 70% (télécom)	1
cas 2	< moyenne	> moyenne	participation de 40% (coordonnée) participation de 55 % (esthétique pur) participation de 80% (télécom)	0,66
	> moyenne	< moyenne		
cas 3	> moyenne	> moyenne	participation de 65% (coordonnée) participation de 80 % (esthétique pur) participation de 90% (télécom)	0,33

* travaux pris en compte dans le calcul du ratio des années postérieures.

4) *contrôle de concession :*

Rappel : le territoire de la concession à EDF regroupe 375 communes sur les 419 que compte le Département. En sont exclues les 18 communes du Syndicat Intercommunal de St André de Corcy, les 20 communes du Syndicat du Pays de Gex et les 6 communes du Syndicat de Seyssel.

4.1. – Inventaire technique des réseaux concédés à EDF

Au 31/12/2006, le réseau comprend :

- 6.012 kms de lignes moyenne tension, dont 2.239 kms en souterrain : soit 37 %
- 6.526 kms de lignes basse tension, dont 2.567 kms en souterrain : soit 39 %
- 7.801 postes de distribution.

4.2. – Nombre d’usagers :

266.480 pour une consommation de 3.612,62 GWH répartis
ainsi :
- Tarif Bleu : 256.557 pour une consommation de 1.561,48 GWH
- Tarif Jaune : 2.796 pour une consommation de 299,58 GWH
- Tarif Vert : 1.420 pour une consommation de 989,47 GWH
auquel s’ajoutent les clients ayant fait valoir leur éligibilité en Tarif :
- Basse Tension : 5.561 pour une consommation de 76,08 GWH
- Moyenne Tension : 146 pour une consommation de 686,01 GWH

4.3. – Mission de contrôle de concession « électricité-gaz » :

Par arrêtés du 16 décembre 2005, Messieurs Patrick CHAIZE, Christophe RIGOLLET et Anthony THENOZ, respectivement Directeur, Responsable des services techniques et Responsable contrôle des concessions du Syndicat, ont été habilités à l’effet de procéder aux missions de contrôle de la distribution publique d’électricité et de gaz, puis assermentés par le Tribunal de Grande Instance.

Ce contrôle s’effectue avec l’appui technique d’un cabinet spécialisé.

Pour l’année 2006, après consultation, la commande a été passée à l’Association d’Expertise de Concession pour un montant de 50.232 €TTC.

=====

Le SERVICE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Au 31 mars 2007, 406 communes ont transféré leur compétence « Eclairage Public » au Syndicat, soit 97 %.

La compétence du Syndicat se traduit par :

1) des investissements sur le réseau d'Eclairage Public :

Ces investissements concernant des travaux :

- . d'extension de réseaux,
- . de modernisation de réseaux.

1.1. – Nombre de dossiers traités :

- . en 2005 : 181 dont 3 au titre des lotissements
- . en 2006 : 177 dont 4 au titre des lotissements

1.2.– Règlements effectués :

- . en 2005 : 4.493.473 €
- . en 2006 : 4.330.009 €

2) de l'entretien systématique des réseaux d'Eclairage Public :

Ces travaux d'entretien permettent :

- . d'assurer la qualité de l'éclairage public,
- . de réaliser une économie de la consommation,
- . de sécuriser la voie publique, dont les élus locaux, dans le cadre des responsabilités qu'ils assument.

2.1.– Nombre de dossiers traités :

- . en 2005 : 110
- . en 2006 : 86

2.2.– Règlements effectués :

- . en 2005 : 396.413 €
- . en 2006 : 63.766 €

3) éclairage de monuments : mise en valeur par la lumière

Il s'agit d'une aide mise en place en 1994 dont les bénéficiaires sont les communes reversant leur taxe sur l'électricité.

Nombre de dossiers traités :

- . en 2005 : 32
- . en 2006 : 27

4) mise en valeur de sites remarquables

Après la mise en valeur de « Fort l'Ecluse » à Léaz , puis de la « Cité Médiévale » à Pérouges, actuellement est à l'étude la mise en valeur par l'éclairage de l'Abbaye d'Ambronay, en liaison avec la commune.

Le SERVICE PUBLIC « GAZ »

Au 31 mars 2007, 364 communes ont transféré la compétence « Gaz » au Syndicat, soit 87 %.

1) Actions 2006 :

1.1 – quelques données chiffrées pour 2006

. Transfert de compétence.....	364
. Réalisation d'enquêtes.....	2
. Réalisation d'études.....	2

1.2 – le réseau du Syndicat

Propriétaire des ouvrages servant à la distribution publique de gaz (canalisations, postes de détente...), le Syndicat veille à ce que l'exploitant, Gaz de France, les maintienne en bon état pour accomplir les missions de service public qui lui sont concédées.

Afin de raccorder de nouveaux usagers, 42 Kms de réseaux ont été créés par Gaz de France en 2006.

1.3– les missions exécutées directement par le Syndicat

En 2006, le Syndicat a réalisé des travaux de pose de canalisations pour un montant s'élevant à 258.167 €, soit + 250 % par rapport à 2005 (73.195 €).

Ces travaux concernent les communes de Balan, Bourg St Christophe, Crottet, St Trivier sur Moignans, Ste Euphémie et Geovreissiat.

1.4 – la consommation de gaz distribué par le réseau syndical

En 2006, la consommation annuelle de gaz sur le territoire du Syndicat s'élève à 1.571,40 GWH, soit une baisse de consommation de 4 % par rapport à 2005 (1.637,339 GWH).

2) Perspectives 2007 :

2.1 – Délégation de Service Public (D.S.P.)

Suite aux différentes lois modifiant la réglementation dans les secteurs de l'énergie, en particulier avec l'ouverture des marchés à la concurrence, la définition d'un distributeur public de gaz pour une commune non alimentée est soumise à la mise en concurrence.

Aussi, le Syndicat, avec l'aide de l'Association pour l'Expertise des Concessions, prépare un schéma directeur de desserte en gaz. Pour ce faire, une réflexion sur le mode de gestion de ce service a été également engagée. Ces études sont donc en cours de préparation.

La procédure de Délégation de Service Public consiste à organiser, notamment, une publicité afin de mettre en concurrence les entreprises susceptibles de répondre à cette délégation.

=====

SERVICE « SYSTEME d'INFORMATION GEOGRAPHIQUE »

Au 31 décembre 2006 : 419 communes sont digitalisées et 413 installées :

	2006	Rappel 2005	Total
Transfert de Compétence	419	419	
Subvention Matériel	341	339	
dont dans l'année	3	8	
Subvention Logiciel	2	6	324
Subvention POS	6	4	27
Subvention eau potable	30	37	87
Subvention assainissement	14	4	23
Subvention cimetière	5	8	17
Installée	413	411	
Disponible	6	8	
Total digitalisées	419	419	

1) *Actions 2006 :*

1.1 - Ortophotographie

Suite à une consultation lancée en 2006, le Syndicat a commandé une « Ortophotographie » pour ses propres besoins et les communes ; le Syndicat ayant acquis pour l'ensemble des collectivités du département les droits correspondants.

Ainsi, lors des mises à jour des cadastres dans les communes, le service S.I.G. procède ou procédera également à la mise à jour de l'orthophotographie ; celle installée datant de 2000.

1.2 – Mise à disposition de données numériques

Signature d'un avenant concernant la mise à disposition des données numériques des réseaux Electricité et Gaz de France par EDF et GDF.

1.3 – Amélioration du plan cadastral

Projet d'amélioration du plan cadastral dans le cadre de la convention avec le Conseil Général et la Direction Générale des Impôts, pour améliorer le plan cadastral car il y a quelques problèmes à la jonction par rapport aux plans « papier ».

2) *Perspectives 2007 :*

Acquisition d'un nouveau module pour automatiser la gestion des renseignements d'urbanisme en liaison avec les notaires : Nouveau marché avec la SIRAP.

=====

Le SERVICE « GENIE CIVIL de TELECOMMUNICATION »

Au 31 mars 2007, 333 communes ont transféré leur compétence « Télécommunication » au Syndicat , soit 79 % .

La mise en souterrain des réseaux électriques nécessite, presque systématiquement, la mise en souterrain du réseau téléphonique.

Le Syndicat intervient pour le compte des communes, ayant transféré leur compétence, en se chargeant de la réalisation des ouvrages susceptibles de recevoir les câbles de téléphone et les appareils de connexion s'y rapportant.

En 2006, 60 opérations ont été traitées (90 en 2005).

Règlements effectués à ce titre :

. 2005 : 782.895 €

. 2006 : 849.756 €

=====

Le SERVICE « COMMUNICATION ELECTRONIQUE »

Au 31 mars 2007, 405 communes ont transféré la compétence « Communication Electronique au Syndicat, soit 97 %.

1) Rappel des objectifs :

- Créer une infrastructure publique, indépendante :
 - . qui desserve toutes les communes de l'Ain,
 - . en vrai haut débit avec un débit supérieur à 10 Mégabit/seconde dans les 2 sens,
- Pour maintenir et développer la compétitivité de nos entreprises,
et
- Pour développer la e-administration (liaison de tous nos collectivités entre elles, qu'elles soient grandes ou petites, administrations d'Etat ou autres...)
- En effet, l'ADSL (Charte du "Département Innovant") est seulement une étape de base vers le Haut Débit (A de l'ADSL veut dire assymétrie) : service de base avec un débit de :
 - . 512 kilobit/seconde en réception,
 - . 128 kilobit/seconde en transmission.
- Les entreprises qui ont des besoins supérieurs hébergent leurs serveurs hors de l'Ain ou se développent ailleurs : donc, économie à développer dans l'Ain.
- Plusieurs entreprises locales seraient intéressées pour commercialiser des services sur un réseau haut débit. Le réseau n'est qu'un réseau, il faut que sur ces réseaux, des services circulent (exemple : sur l'autoroute, circulent des voitures...). Pour faire circuler des informations et services, il faut des entreprises qui les créent.

2) Résolutions adoptées : lors de la réunion du comité syndical du 6 octobre 2006.

- Lancement d'un projet pilote, appelé « LIAin », sur les territoires des Bassins Bellegardien/ Pays de Gex et sur la commune de Mionnay ; ceci, compte tenu de leur situation qui permet d'utiliser des points d'échanges importants et situés à proximité :
 - . le CERN en Suisse,
 - . Lyonix à Lyon.

Ce projet pilote doit permettre de tester les meilleures solutions :

- . d'une part, de pose de fibres sur les lignes aériennes de moyenne et basse tension,
- . d'autre part, de partage des ouvrages souterrains existants.
- Engagement d'une procédure d'appel d'offres concernant la maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructure de ce réseau : les travaux d'infrastructure eux-mêmes et les matériels nécessaires.
- Définition d'un mode de gestion de ce réseau Très Haut Débit : création d'une régie autonome pour la gestion de ce réseau.
- Modification du budget « annexe » relatif à la « communication électronique pour prise en compte des prises de décision ci-dessus.

3) *Perspectives 2007*

- Acquisition de locaux sur le Pays de Gex afin de pouvoir installer la partie « technologie » de diffusion du Très Haut débit. En effet, dans ces locaux arriveront les fibres du CERN ; fibres qui repartiront vers les différents lieux de distribution.
- Définition des statuts de la Régie Départementale de Communication Electronique pour la gestion du réseau LIAin avec la constitution d'un Conseil d'Exploitation et la mise en place d'une commission chargée du suivi de ce dossier.
- Recrutement d'un Technicien dont la fonction principale sera : « la gestion des travaux de construction de réseau et la mise en place du système d'information.

=====

Le SERVICE ENERGIE

Service sous la responsabilité de M. Jean-Paul GOY, depuis le 15 septembre 2006.

1) Actions 2006 :

1.1 - réalisation d'un suivi énergétique incluant :

- un rapport annuel des consommations d'électricité avec leurs évolutions (380 communes faites à ce jour)
- des préconisations d'actions à réaliser (optimisation tarifaire)
- l'incitation des communes à demander un rendez-vous lorsqu'on constate une dérive afin de :
 - . visiter l'ensemble des bâtiments communaux,
 - . réaliser un état des lieux;
 - . proposer des actions simples de réduction des consommations (horloge, programmateur...)
- la rédaction d'un rapport de visite.

Ceci, pour 393 communes dont 30 visites.

1.2 – Rôle d'information auprès des communes sur l'ouverture du marché de l'énergie et notamment concernant l'avenir des tarifs règlementés.

1.3 - Recensement du potentiel hydroélectrique du département

Le SIEA a lancé une procédure de recensement départemental fin 2005 à travers un questionnaire adressé aux communes et syndicats de rivière.

Objectif : envisager la remise en fonctionnement des meilleurs sites.

Un bureau d'études "I.SL." a été retenu et mandaté pour visiter l'ensemble des sites et établir une fiche par site ; ceci, permettant de faire un classement suivant l'intérêt économique ou environnemental et ainsi, de définir les sites devant être remis en fonctionnement.

1.4 - Guide concernant les économies d'énergie "Ma Planète en Tête"



70.000 guides ont été distribués dans les écoles avec l'organisation d'un concours ouvert aux classes de 6^{ème} et 5^{ème} des collèges.

Ce petit guide pratique met en scène la famille Watt qui, en adoptant quelques gestes simples dans son quotidien, parvient à réduire sensiblement la facture d'énergie et à protéger du même coup les ressources naturelles de notre planète.

Pour accompagner la diffusion de ce guide "Ma Planète en Tête", les élèves des classes de 6^{ème} et 5^{ème} ont participé à un concours récompensant 5 classes par département. Chaque classe devant décrire un projet ou une réalisation sans le cadre synthétique et facilement accessible d'un blog.

Résultats :

- 1^{er} prix : 6^{ème} B du collège Roger Vaillant à Poncin
- 2^{ème} prix : 6^{ème} C du collège Louise de Savoie à Pont d'Ain
- 3^{ème} prix : 5^{ème} F du collège George Sand à Pont de Veyle.

2) Perspectives 2007 :

1 - Réalisation d'un état sur les contrats de concession en cours sur les barrages hydroélectriques.

Objectifs :

- . clarifier les obligations des concessionnaires,.
- . analyser les possibles évolutions des retombées financières des barrages concernés.

2 – Autres :

- . Accompagnement de la ville de Bellegarde dans la réalisation d'une étude de faisabilité de réseau chaleur et de chaufferie bois.
- . Accompagnement de la régie de St André de Corcy dans la gestion du réseau de chaleur d'Hauteville-Lompnes.

3 – Recrutement d'un Technicien dont la fonction principale concernera : « la maîtrise de l'énergie dans les communes ».

=====

CONCERTATION avec les USAGERS à travers la C.C.S.P.L.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, créée par délibération du 27 février 2004, a été mise effectivement en place lors d'une réunion ayant eu lieu le 7 octobre 2005.

En 2006, la C.C.S.P.L. s'est réunie à 2 reprises :

- **le 7 février 2006** avec comme ordre du jour :
 - . présentation par GDF du rapport d'activité 2004,
 - . présentation par EDF du rapport d'activité 2004,
 - . le règlement intérieur de la CCSPL : examen et adoption,
 - . la création d'une régie adaptée à la gestion directe des services publics de Communication Electronique : la **CCSPL devant être consultée et émettre un avis concernant le mode d'exploitation de ce réseau.**

Concernant ce point particulier, la **CCSPL, à l'unanimité**, a émis un **avis favorable pour l'exploitation directe de ce réseau "Très Haut Débit" sous la forme de régie.**

- **le 28 novembre 2006**, l'ordre du jour étant le suivant :
 - . présentation par GDF du rapport d'activité 2005,
 - . présentation par EDF du rapport d'activité 2005,
 - . rapport d'activité 2005 du SIEA,
 - . compte-rendu des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du Comité Syndical du 6 octobre 2006 concernant la Communication Electronique "Très Haut Débit".

Concernant l'utilisateur, c'est-à-dire le consommateur, lors de chaque présentation des rapports d'activités par GDF et EDF, a été mis l'accent sur l'action "Solidarité", avec la mise en place, suite au décret du 10 août 2005, de nouvelles procédures en cas de factures impayées prolongées ; ceci, à travers :

- le Service Maintien d'Energie
- le Service Minimum
- le Tarif Première Nécessité

Actions qui existaient mais qui ont été renforcées dans le cadre du contrat de Service Public ; ceci, en partenariat avec le Conseil Général et les Mairies.

* * * * *

Le Fonctionnement du SIEA

Les MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2006, l'équipe du S.I.E.A. compte 24 agents répartis entre :

- **1 pôle technique** comprenant 5 services :
 - . Contrôle de concessions
 - . Communication Electronique
 - . Electrification Rurale/Eclairage Public/Gaz et Télécom
 - . Energie
 - . S.I.G. : Système d'Information Géographique
- **1 pôle administratif et financier.**

Se reporter à l'organigramme ci-après.

1) Recrutement :

En 2006, recrutement de 3 nouveaux agents en qualité de contractuel :

- le 1^{er} mars : M. Pierre HUMBERT, sur le grade de Technicien Supérieur Territorial, pour assumer les fonctions de Technicien responsable de secteur géographique au sein du service Electrification Rurale/Eclairage Public.
- le 11 septembre : M. Christophe JANODY, sur le grade de Technicien Supérieur Territorial, pour assumer les fonctions de Technicien responsable de secteur géographique au sein du service Electrification Rurale/Eclairage Public.
- le 15 septembre : M. Jean-Paul GOY, sur le grade d'Ingénieur, pour assumer les fonctions de Responsable du service "Energie" (en remplacement de M. Nicolas VEROT, ayant quitté le S.I.E.A. fin mai pour rejoindre sa ville natale, St Etienne).

2) Promotion :

Suite à leur réussite aux concours de la Fonction Publique Territoriale, nomination :

- au 1^{er} mai 2006 de MM. Jérôme CHAVANEL et Frédéric VERNOUX, sur le grade de Technicien Supérieur Territorial en qualité de stagiaire,
- au 1^{er} septembre 2006 de Mme Sandrine BERTRAND, sur le grade de Rédacteur Territorial en qualité de stagiaire.

3) Formation :

En 2006, le personnel du SIEA a bénéficié de diverses actions de formation, dans le cadre :

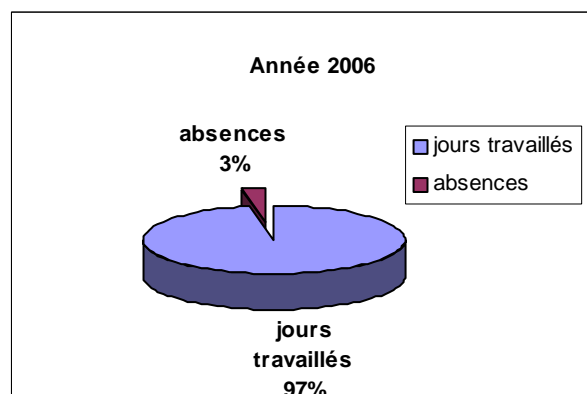
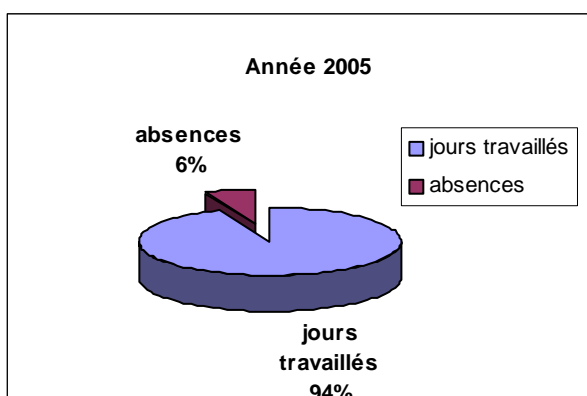
- soit de préparation à des concours représentant 59 jours pour 6 agents ;
- soit de formation initiale suite à nomination en qualité de stagiaire sur un nouveau grade représentant 29 jours pour 2 agents,
- soit de formation dans le cadre des fonctions exercées, des nouvelles réglementations représentant 49 jours pour 14 agents.

Le personnel a ainsi bénéficié d'un volume de formation de 137 jours en 2006 représentant un coût pour le SIEA de 19.210 €(12.903 €en 2005).

4) Absentéisme :

En 2005 : les arrêts pour congés maladie (15) – maternité (2) et paternité (1) représentent 320 jours ouvrés pour 4.623 jours travaillés, soit un taux d'absentéisme de 6 %.

En 2006 : les arrêts pour congés maladie (6) - maternité (1) et paternité (2) représentent 135 jours ouvrés pour 4.439 jours travaillés, soit un taux d'absentéisme de 3 %.



5) Actions sociales :

Le personnel du SIEA bénéficie de diverses prestations sociales à travers :

- les chèques-restaurant, depuis 1998 ;
- les chèques vacances, depuis 1999 (sous certaines conditions de ressources) ;
- diverses aides à la famille et subventions pour séjours d'enfants (versement soumis aux conditions de ressources ou/et à un plafond indiciaire de rémunération) ; ceci, depuis 1999 également ;
- un arbre de Noël ;

ainsi que

- de la carte CEZAM à travers l'adhésion, depuis 2006, du Syndicat au CLIC (Association de loi 1901 qui regroupe plusieurs comités d'entreprises – "Culture Loisirs Inter Comités d'entreprises"). Cette carte CEZAM, dont le coût par agent s'élève à 7 €uros, permet au personnel du SIEA de bénéficier, à des prix préférentiels :
 - . d'une billetterie pour concerts, spectacles, parcs d'attractions ...
 - . de diverses activités : voyages, séjours de vacances, sorties sportives, culturelles...

6) Autres points particuliers :

Mise en place en 2006 :

- du Compte Epargne Temps,
 - d'un Règlement Intérieur,
- ceci, après avis favorable du Comité Technique Paritaire.

=====

Les MOYENS MATERIELS

1) Parc Automobile :

Le SIEA dispose de 8 véhicules de service dont :

- 7 à la disposition du Directeur, des différents services techniques représentant les 12 agents amenés à se déplacer, principalement dans les communes, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ;
- 1 à la disposition des services administratifs.

2) Equipement Informatique :

En 2006, le SIEA a acquis au titre de nouveau matériel ou de remplacement :

- . 2 micro-ordinateurs portables,
- . 3 micro-ordinateurs,
- . 5 écrans plats.

3) Immobilier :

Au 1^{er} janvier 2006, le SIEA dispose de locaux (cours Verdun/place Clémenceau à Bourg en Bresse) sur 3 niveaux pour une surface totale de 860 m², dont 115 m² situés au 1^{er} étage sont loués au Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône.

Depuis le 25 janvier 2006, il est propriétaire de locaux commerciaux :

- d'une surface de 340 m²,
 - acquis pour un montant de 130.000 €uros,
- jouxtant nos locaux actuels, situés "Place Clémenceau" ; locaux appartenant à la SCI CAPIMO et loués à l'agence "FRAM Voyages". Un bail commercial est donc intervenu entre le SIEA et "FRAM Voyages" à cette même date.

* * * * *

L' ACTIVITE ADMINISTRATIVE

1) Courrier :

* courrier « arrivée » :

il est enregistré, chaque jour, par un agent préposé au traitement du courrier avec numérisation sur informatique ; ceci, depuis 2005. Cette numérisation permet d'envoyer le courrier, une fois enregistré, à tous les destinataires concernés.

Volume des courriers traités :

en 2005 : 14.369

en 2006 : 20.022, soit +39 %

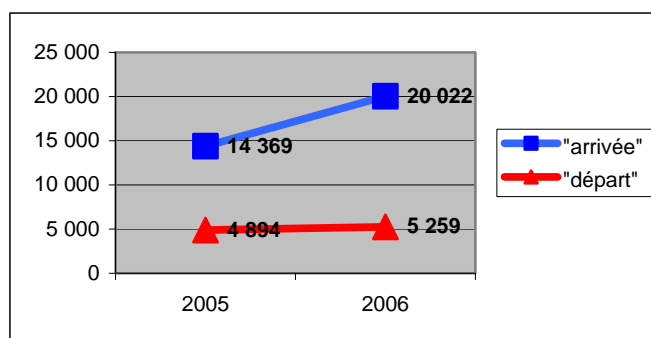
* courrier « départ » :

il est également enregistré au fur et à mesure de son envoi. Depuis 2006, ce courrier est également enregistré sur informatique ; chaque secrétaire étant Responsable de l'envoi de son courrier. Volume des courriers :

en 2005 : 4.894 (*)

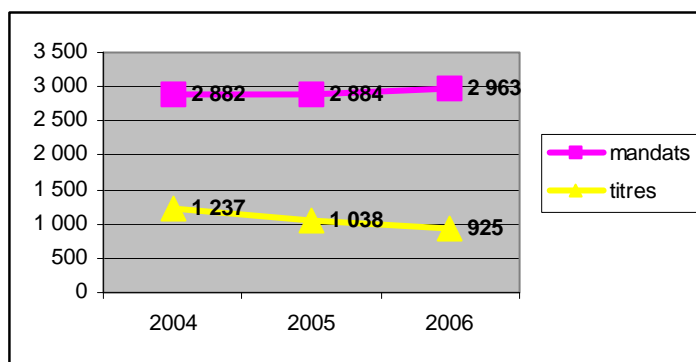
en 2006 : 5.259 (*), soit + 7,5 %

(*) : étant précisé que les courriers envoyés à l'identique aux 419 communes (ex. : convocation assemblée générale, envoi recueil, compte-rendu, rapport d'activité : un seul et même n° pour les courriers).



2) Activité Comptable :

Les mandats et titres de recettes sont les ordres de paiement et d'encaissement émis par les services du Syndicat. En 2006, 2963 mandats et 925 titres de recettes ont été comptabilisés.



4) le Bureau et le Comité Syndical :

En 2006 :

- le Bureau du Syndicat s'est réuni : les 3 février, 3 mars, 16 juin, 29 septembre et 15 décembre : soit 5 fois.
- le Comité Syndical , 2 fois les 25 mars et 6 octobre 2006.

5) Procédures de Marché Public :

14 procédures en 2006 relatives principalement aux opérations suivantes :

- achat de fournitures administratives,
- impression de documents (budgets – recueil des actes administratifs – compte-rendu d’assemblée générale – rapport d’activité...) ainsi que d’enveloppes,
- acquisition de matériel informatique, de l’orthophotographie et d’un véhicule,
- étude du potentiel hydroélectrique du département,
- mission de contrôle de concessions.

6) Les Contentieux :

- avec EDF, concernant des titres exécutoires émis à leur encontre et relatifs à des sommes demandées et dûes au titre de la redevance de concession.
- avec la Préfecture de l’Ain et l’entreprise SBTP : procédure administrative concernant les marchés publics de travaux d’Electrification Rurale (programmes 2005/2008) suite aux requêtes qu’elles ont déposées.

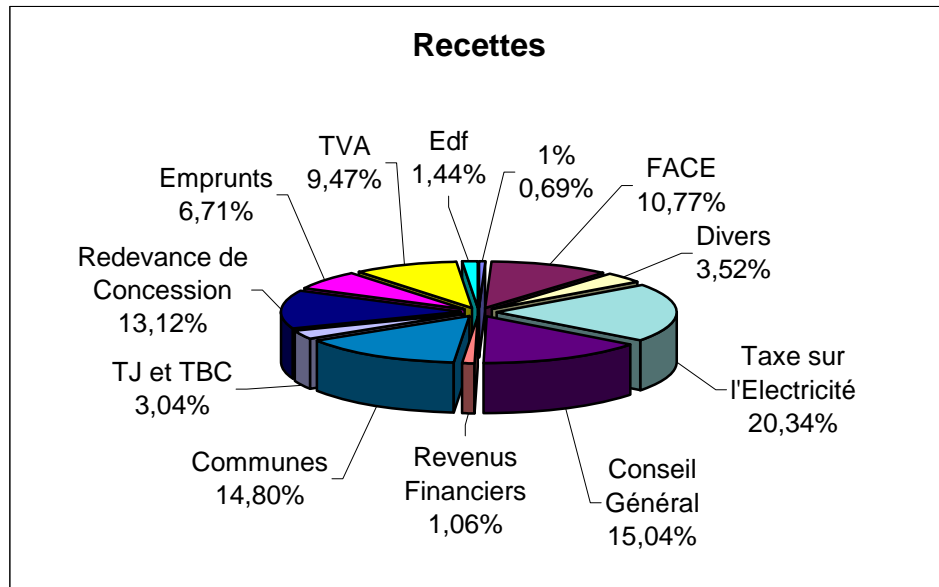
Par ailleurs, un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes est en cours.

=====

RECETTES et DEPENSES

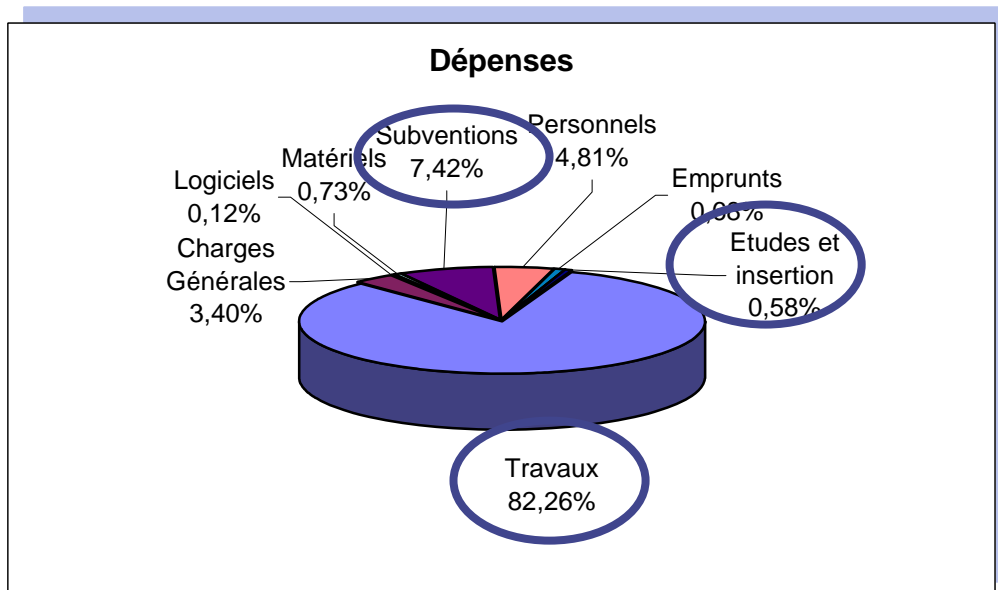
1) Vue d'Ensemble pour 2006

1.1. – Répartition des Recettes :



Avec 20,34 %, la taxe sur l'électricité représente la part de recettes la plus importante.

1.2. – Répartition des Dépenses :



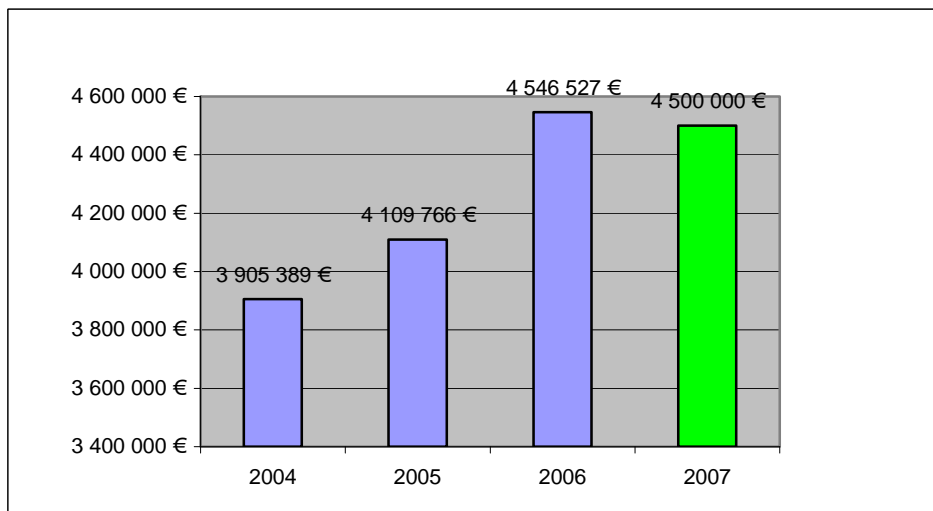
Plus de 90 % des dépenses, sont des dépenses faites pour les communes.
10 % seulement sont des dépenses de fonctionnement propre du Syndicat.

2) Principales Recettes :

2.1 – Recettes de Fonctionnement :

2.1.1. – Taxe Communale sur l'Electricité

Le Syndicat perçoit la taxe sur l'électricité, payée par les usagers sur leur consommation. Rappel du taux : 8 % depuis 2006.

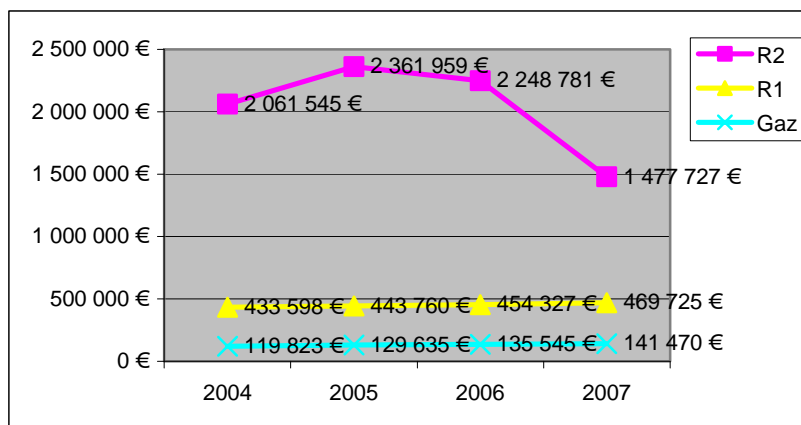


2007 : Prévisions

2.1.2. – Liées au Cahier des Charges de Concession

En qualité de propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, le Syndicat perçoit une redevance de concession. Cette redevance se répartit de la façon suivante :

- **la redevance R1** : dite de fonctionnement, car elle vise à financer les dépenses annuelles de structures supportées par le Syndicat pour l'accomplissement de sa mission.
- **la redevance R2** : dite d'investissement, car elle s'appuie sur les investissements réalisés l'année pénultième.
- **la redevance Gaz R1** : dite de fonctionnement, en vue de financer les dépenses de structures nécessaires à la mission de contrôle exercée par le Syndicat.



2007 : Prévisions

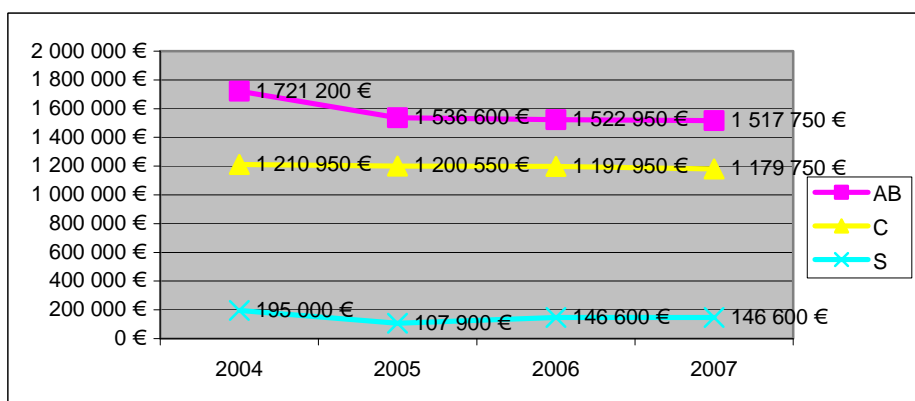
La redevance R2, en 2007, est prévue à la baisse ; celle-ci étant calculée sur les investissements réalisés en 2005, année au cours de laquelle les marchés ont été annulés.

2.2. – Recettes d'Investissement :

2.2.1. – Liées au F.A.C.E. (subventions)

Le Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification intervient pour participer au financement des travaux de renforcement, d'extension et, depuis 1992, des travaux d'effacement de réseaux basse tension des communes rurales, ainsi que l'établissement des lignes moyenne tension destinées à l'alimentation de nouveaux postes de distribution publique.

- . le programme « AB » consacré aux renforcements et extensions de réseaux.
- . le programme « C » destiné à favoriser les travaux relatifs à l'amélioration esthétique des réseaux.
- . programmes particuliers : 2004 : « D.U.P. Lignes Très Haute Tension »
2005 – 2006 - 2007 : « sécurisation » (programme S)



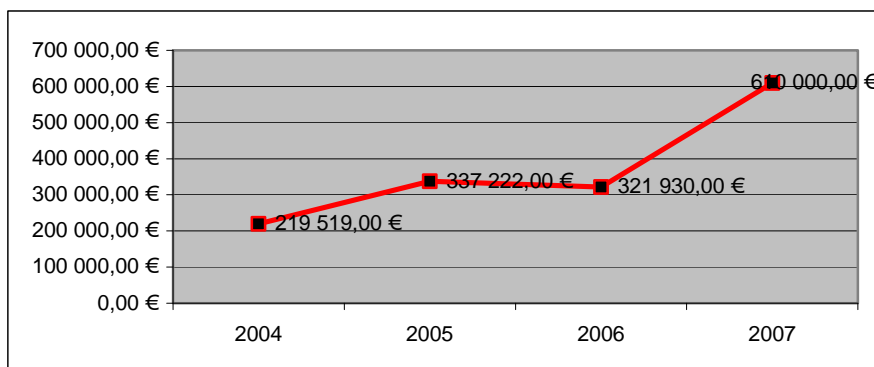
2007 : Prévisions.

2.2.2. – Subventions du Conseil Général : (hors éclairage public)

2004 à 2006 : 3.080.000 €
Prévisions 2007 : 3.080.000 €

2.2.3. – Article 8 du Cahier des Charges de Concession :

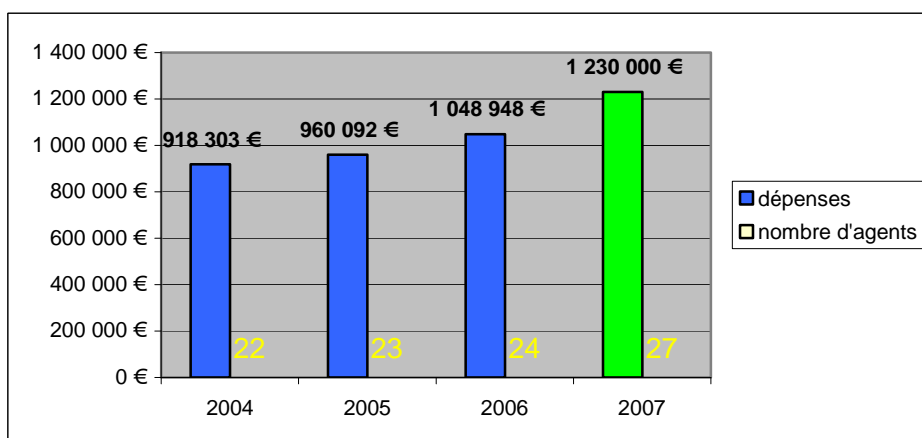
Il s'agit d'une participation du concessionnaire au financement des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante, aux fins d'amélioration esthétique des ouvrages.



2007 : Prévisions tenant compte de l'intégration des communes urbaines à partir de 2007.

3) Principales Dépenses :

3.1. – Charges de Personnel



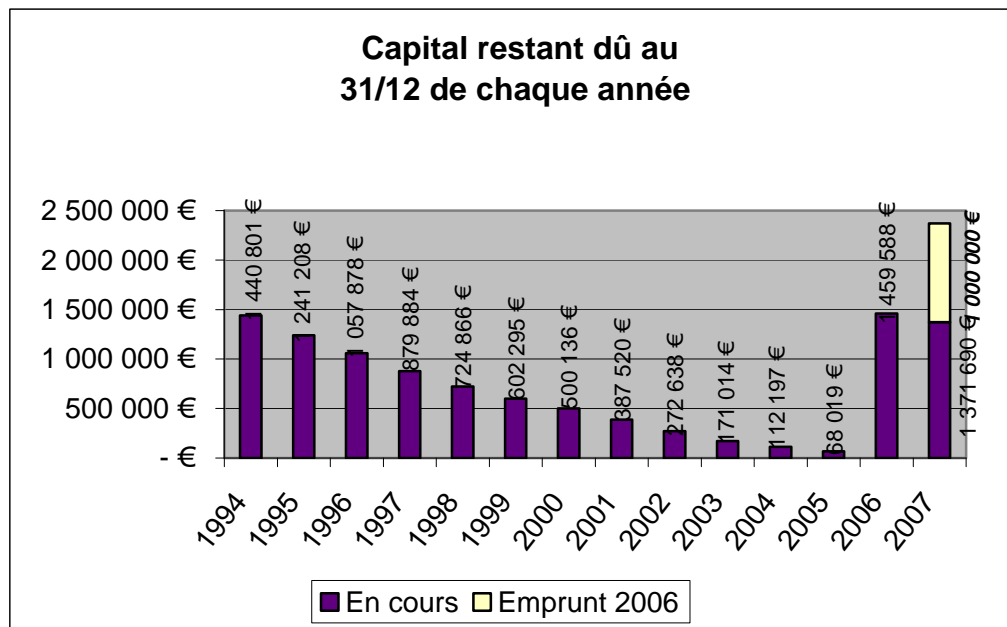
2007 : Prévisions

Concernant l'année 2007, les recrutements ont été lancés pour :

- le service « Communication Electronique » : un Technicien ou Contrôleur,
- le service « Energie » : un Technicien ou Contrôleur,
- le service « Comptabilité » : un Adjoint Administratif.

3.2 . – Etat de la Dette

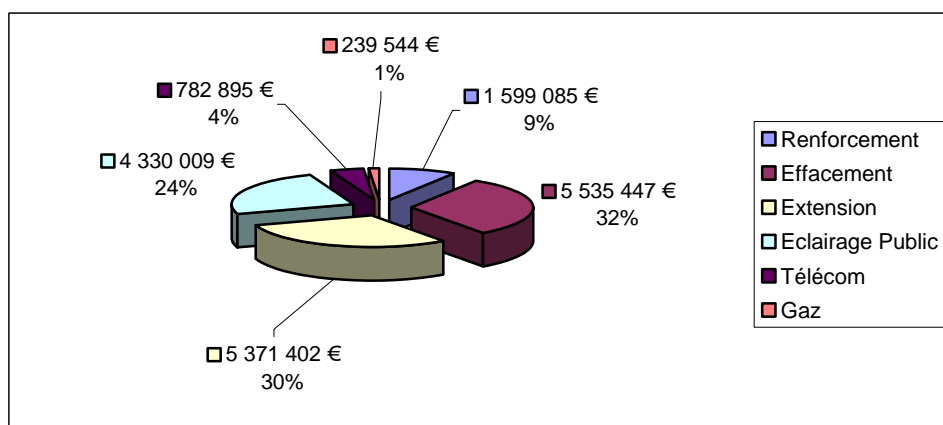
- En 2006, réalisation d'emprunts en particulier pour les travaux d'enfouissement des réseaux,



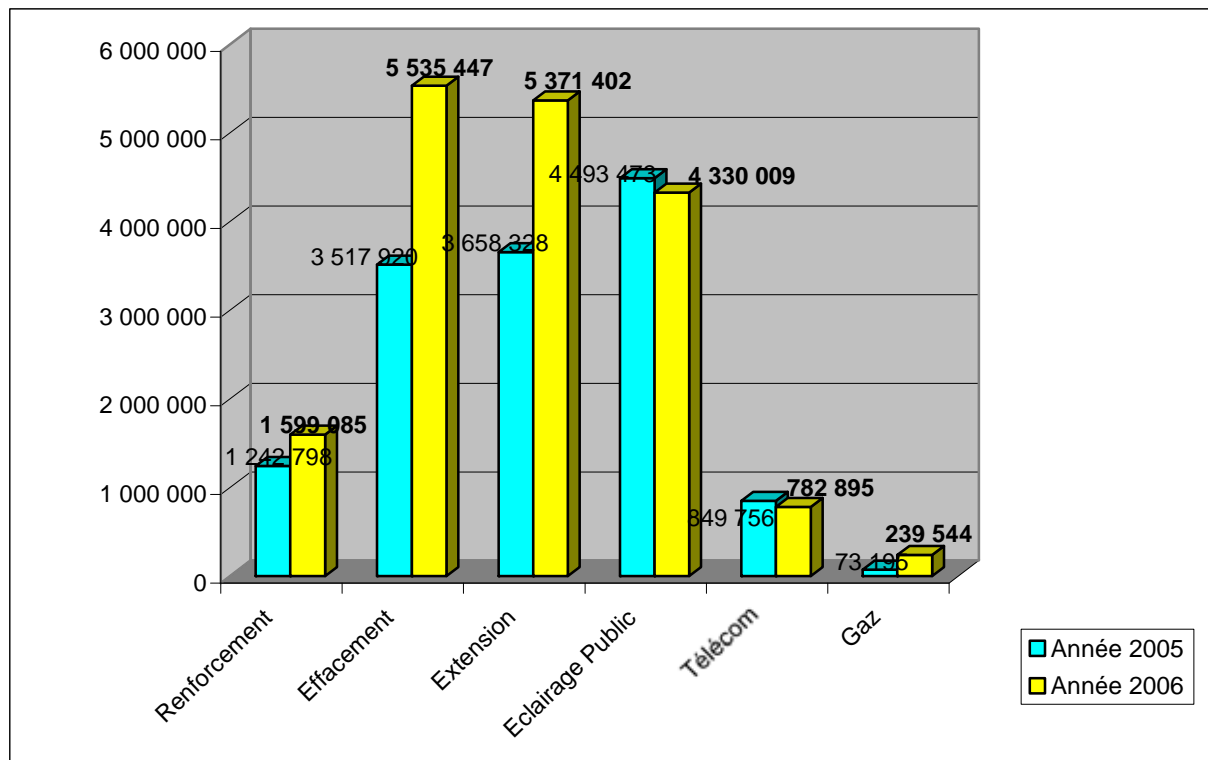
- Au 1^{er} janvier 2007 : la dette du Syndicat s'élève à 1.371.690 €; l'emprunt d'1 Million d'€uros (matérialisé en jaune) ayant été voté mais non contracté à cette même date.

3.3. – Travaux : règlements effectués

Le montant de travaux, dont le règlement a été effectué en 2006, s'élève à 17.858.383 €TTC , soit + 29 % par rapport à 2005 (13.835.470 €). Ils se répartissent ainsi :



Graphique : Travaux 2005/Travaux 2006



=====